



Obligation ou licenciement

Par **villeton**, le **03/07/2008** à **15:34**

Bonjour Monsieur,
suite au non renouvellement du bail locatif ou je suis actuellement secretaire,mon employeur me propose de m'envoyer dans d'autres locaux qui se situent a 100kms(aller-retour) de mon domicile alors qu'auparavent j'en etais a 2kms!!!Suis-je obligee d'accepter ou de demissionner ou doit-il me licencier et pour quel motif?
Merci d'avance ,votre reponse me sera d'un grand secours.
Cordialement.

Par **Accurse**, le **04/07/2008** à **09:32**

Bonjour,

Votre contrat de travail comprend t-il une clause de mobilité géographique?

Cordialement.